

# « En aucun cas les colis ne sont bloqués par la douane »

**Nicolas Delaur, secrétaire régional de la CGT Douanes, monte au créneau : si les colis arrivent en retard c'est à cause de la Poste, pas de son administration. Entretien.**

**Vous allez distribuer des tracts jeudi. Où et pourquoi ?**

Ce sera à Saint-Georges, Saint-Laurent et Cayenne. Il s'agit de dire aux usagers que la Poste leur ment et qu'en aucun cas les colis ne sont bloqués à la douane. Il faut que la Poste arrête de dire sur son site internet de suivi des colis : « bloqué en douane ».

**La douane ne retient pas les colis ?**

Non, en aucun cas les douaniers qui travaillent à la Poste de Baduel (là où arrivent tous les colis en Guyane) ont en leur possession les colis. Ils travaillent sur bordereaux. La Poste nous remet des factures, des documents qui se trouvent sur les colis et nous nous occupons de la taxation.

**Quel est le cheminement des colis et, surtout, combien de temps vous les « gardez », alors ?**

Il s'écoule dix jours entre le moment où les colis arrivent en Guyane et le moment où ils sont signalés à la douane. Seuls les documents nous sont remis et sont traités en vingt-quatre heures. Après ça, il s'écoule encore cinq jours avant la distribution mais ça peut être plus long.

**Mais... pourquoi ?**

Peut-être un manque de personnel à la

Poste. Peut-être un manque d'investissement des postiers...

**Vous avez conscience que cela ne va pas plaire aux postiers ?**

Nous, ça ne nous plaît pas qu'on nous mette sur le dos ces retards qui ne sont pas de notre fait.

**Combien y a-t-il de douaniers pour s'occuper de la taxation des colis à Baduel ?**

Ils sont cinq douaniers.

**Mais quel est, selon vous, l'intérêt pour la Poste de vous attribuer ces retards ?**

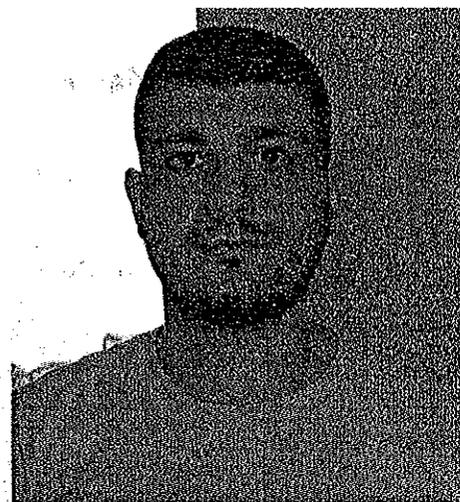
L'intérêt pour la Poste est de se dédouaner, si j'ose dire, et d'éviter d'assumer le remboursement dû au dépassement du délai de distribution.

**Que peuvent faire les usagers ?**

Pour faire bouger les choses, il faudrait que les clients se renseignent pour se faire rembourser parce que le colis est arrivé hors délai. Il faut pour cela faire dater et viser le bon de livraison puis le renvoyer à l'expéditeur pour le remboursement. La Poste mettrait peut-être plus d'entrain...

**La Poste a déjà réagi à vos propos ?**

Le 29 mai, nous avons fait une distribution de tracts devant la Poste de Baduel. Des



Nicolas Delaur, secrétaire régional de la CGT des douanes / photo SR

postiers sont descendus pour arracher les affiches qu'on avait collées. Mais on n'a jamais eu de promesses que ça allait s'améliorer. Ça les arrange que les gens pensent que les retards sont dus à la douane. Et ça les énerve quand on dit la vérité !

**Propos recueillis par Sébastien ROSELE**

Avant de réaliser cet entretien, samedi, nous avons tenté de joindre la direction départementale de la Poste pour avoir sa version. Sans succès.